

République Française

Département de Savoie

Commune de MOTZ

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 26 novembre 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le vendredi 26 novembre 2021, à 19hs30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de Motz.

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Vincent Laloy, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Denis Jeantet, Madame Zoé Buckley, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Olivier Morelle

Etaient absents excusés : Monsieur Olivier Berthet (pouvoir donné à Denis Jeantet) et Monsieur Sébastien Fani (pouvoir donné à Zoé Buckley)

Madame Marie-Thérèse Dejeu est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Délégation au Maire de la compétence relative à la signature des devis et marchés publics

Monsieur le Maire expose que le code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée du mandat certaines attributions et notamment la possibilité de signer les devis, offres, et marchés concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des travaux, achat de fournitures et prestations de services.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, et le charge de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

- Des devis et marchés de travaux, d'un montant inférieur à 40 000 € H.T., ainsi que toute décision concernant leurs avenants
- Des devis et marchés de fournitures, d'un montant inférieur à 40 000 € H.T., ainsi que toute décision concernant leurs avenants
- Des devis et marchés de services, d'un montant inférieur à 40 000 € H.T., ainsi que toute décision concernant leurs avenants

Monsieur le Maire rendra compte à chacune des réunions du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Le Conseil Municipal autorise également, à l'unanimité, Monsieur le Maire à charger ses adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

Travaux de réhabilitation des équipements sportifs de l'Espace Sport et Nature du Fier

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 26 mars 2021, le souhait de la commune d'entreprendre les travaux de réhabilitation de la piste de rollers, du vélodrome et de la placette de l'Espace Sport et Nature du Fier avait été abordé, les trois offres reçues en Mairie pour ce projet avaient été présentées et les travaux avaient été mis en attente des réponses aux différentes demandes de subventions.

Suite à la réception des soumissionnaires, Monsieur Le Maire propose au Conseil de retenir :

- Pour la partie rénovation de la piste de roller, de la placette et du chemin d'accès, l'offre de l'entreprise EIFFAGE, offre la moins disante des 3 entreprises ayant soumissionné
- Pour la partie rénovation du vélodrome, également l'offre de l'entreprise EIFFAGE. La seconde entreprise ayant soumissionné pour le vélodrome est spécialiste des parcours de pumptrack et cette spécialisation ne permet pas de nous assurer qu'elle dispose de la maîtrise technique et le matériel nécessaires pour réaliser ce chantier spécifique (inclinaison des pentes).

Pour mémoire, EIFFAGE est l'entreprise qui a réalisé le vélodrome en 1997, et a déjà prouvé qu'elle est en capacité de mener à bien de tels travaux.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ces deux propositions.

Le montant total de l'opération est donc estimé à 636 750 € H.T.

Les subventions déjà accordées sont les suivantes : Etat (DETR) : 90 000 € et Région : 120 790 € et une subvention reste en attente : Région : 60 210 €

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Départemental, une subvention d'un montant de 150 000 €, dans le cadre du Contrat Territoire de Savoie.

Par ailleurs, un partenariat est à l'étude avec la CNR qui pourrait également financer une partie du projet dans le cadre de ses missions d'intérêt général.

Achat d'une lame à neige

La commune a acquis en 1992 une lame à neige. Celle-ci étant devenue vétuste, en juillet dernier et conformément au budget communal, la commune a fait le choix d'acquérir un nouvel équipement, auprès de la société Comestaz pour un montant estimé à 21 407 € H.T.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de solliciter, auprès du Conseil Départemental la subvention la plus élevée possible.

Audit énergétique sur le bâtiment de l'Ecole

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le contexte actuel de consommation d'énergie et d'augmentation des coûts, le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) a pris l'initiative de la réalisation d'audits énergétiques au bénéfice de ses communes adhérentes.

Souhaitant la réalisation de cet audit pour le bâtiment communal de l'Ecole, au Chef-Lieu, le conseil municipal décide à l'unanimité, de valider la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage de cette opération au SDES, bénéficiant ainsi de ses participations financières et autorise Monsieur Le Maire à signer la-dite convention. La commune s'engage à prendre en charge financièrement l'intégralité des coûts TTC de la part communale, estimés à 1 015 euros (sur un coût de 2 030 euros).

Location de garages

Suite au conseil municipal du 13 septembre dernier, trois garages ont été proposés à la location, l'un de 17 m² et les deux autres de 35 m² chacun. Un total de neuf candidatures a été reçu certaines personnes étant intéressées, indifféremment par un petit ou un grand garage.

La commission communale de Gestion des Equipements communaux s'est réunie le 17 novembre 2021 sous la présidence de Monsieur Le Maire. Toutes les demandes reçues ont été étudiées, seules celles provenant de personnes ayant leur résidence principale à Motz ont été conservées, et deux tirages au sort ont été effectués car malgré ce premier tri, il restait plus de demandes que de locaux disponibles.

Les tirages au sort ont désigné :

Pour le garage de 17 m² situé au Chef-lieu :

En 1^{ère} position : Monsieur Christophe Fleurisson, domicilié au Chef-lieu

En 2^{ème} position : Monsieur Jacques Frelet, domicilié au Chef-lieu

Pour l'un des deux garages situés sous la Salle des Fêtes à Châteaufort :

En 1^{ère} position : Madame Alexandra Poloni, domiciliée au Nant

En 2^{ème} position : Monsieur David Delliaux, domicilié à Landernier

En 3^{ème} position : Monsieur Jérémy Xuereb, domicilié au Chef-lieu

En 4^{ème} position : Monsieur Jean-Michel Claraz, domicilié au Chef-lieu

La commission propose d'attribuer les garages dans l'ordre des tirages au sort, sous réserve que les demandeurs soient toujours intéressés et qu'ils acceptent de signer le contrat de location qui leur sera proposé, contrat assorti des loyers suivants :

- 60 € pour le garage du Chef-Lieu
- 120 € pour chacun des garages de Châteaufort

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des garages aux locataires ainsi désignés et sur le montant des loyers.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

Ouverture et transfert de crédits

Budget communal

La trésorerie nous informe que le compte 1676 présente un solde positif de 30 102.62 € inchangé depuis de nombreuses années, correspondant à des écritures de cessions réalisées au moment de la finalisation de l'opération de location-vente du bâtiment appartenant à Monsieur Carasco, en zone industrielle.

Désormais il n'y a plus d'opérations sur ce compte. Il est donc nécessaire de procéder à sa régularisation. Ces opérations seront purement comptables.

Ainsi afin de réaliser ces écritures comptables, le conseil municipal décide d'ouvrir les crédits nécessaires suivants, en opération d'ordres :

- | | |
|---|--------|
| - Compte 1676 (dépende investissement) : | 30 103 |
| - Compte 021 (recette investissement) : | 30 103 |
|
 | |
| - Compte 023 (dépende de fonctionnement) | 30 103 |
| - Compte 7788 (recette de fonctionnement) | 30 103 |

Budget de l'Espace Sport et Nature du Fier

Afin de conserver le Point d'Information touristique à l'Espace Sport et Nature du Fier, il a été nécessaire de recruter un agent contractuel, à temps incomplet par l'intermédiaire du service d'intérim du Centre départemental de Gestion pour les mois de juillet et août.

De plus, le coût de la surveillance de baignade a légèrement augmenté.

N'ayant pas eu connaissance de ces dépenses au vote du budget primitif, les crédits du compte équivalent (compte 6218), en dépenses, ne sont pas suffisants.

Il est nécessaire de réaliser le transfert de crédit suivant :

- Prélèvement de 4 000 € du compte 6227 (frais d'actes et de contentieux) vers le compte 6218

Il est rappelé que l'Office du Tourisme d'Aix les Bains reverse à la commune une somme de 3 000 € pour le fonctionnement du Point d'Information, somme imputée sur un compte de recettes, et couvrant les dépenses de recrutement de l'agent.

Le Conseil Municipal accepte ces opérations à l'unanimité.

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

La loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance prévoit la création de Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance

En vertu de l'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales, les communautés d'agglomération exercent de plein droit et en lieu et place des communes la compétence « Dispositifs locaux de prévention de la délinquance ». Le conseil communautaire de Grand Lac, par délibération du 21 septembre 2021, a validé le principe de constitution d'un CISPD.

Il est précisé que si une ou plusieurs communes représentant au moins la moitié de la population totale du territoire s'y oppose, celui-ci ne pourra pas être créé.

Instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance, le CISPD favorise l'échange d'informations et permet de définir périodiquement des objectifs à atteindre grâce à l'intervention coordonnée de plusieurs acteurs. Le CISPD regroupe des représentants des services de l'Etat, des représentants des communes ainsi que des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques. Ainsi, le CISPD permet l'expression concertée des priorités autour desquelles doivent se mobiliser les différents acteurs.

Le conseil municipal :

- Approuve à l'unanimité la création du CISPD
- Approuve, à l'unanimité, la nomination de Madame Myriam Ortiz-Gutierrez en tant que représentante de la commune de Motz au sein du CISPD

Manifestation cycloportive

La commune de Motz a été approchée par l'association Savoie Sports Organisation, association savoyarde dont le siège social se trouve à Aix-les-Bains et qui est spécialisée dans l'organisation d'événements sportifs en plein air (par exemple organisation en juillet 2021 du duathlon Ducs et Duchesses à Seyssel).

L'association nous a présenté un nouveau projet cycliste intitulé Motz – Chautagne Tour (Cycloportive et Cyclotourisme) qui se déroulerait les 02 et 03 juillet 2022.

Au cours de ce week-end, plusieurs activités seront proposées Cycloportive (3 distances), VAE RANDO (vélo électrique sur route), et courses pour enfants (vélos et draisennes dans l'Espace Sports et Nature du Fier).

Motz – Chautagne Tour sera la première manifestation de ce type sur la Chautagne, avec un parcours principal qui partira de l'Espace Sports et Nature du Fier à Motz et traversera les 8 communes de Chautagne avec une arrivée au Col du Clergeon à Ruffieux ou au Col du Sapenay à Chindrieux, et à Motz.

Son objectif à moyen terme est de faire de la Chautagne un site cycliste reconnu au niveau national, compte tenu des caractéristiques géographiques de la Chautagne, avec des cols célèbres mais presque oubliés comme le Col du Clergeon et le Col du Sapenay. A ce titre, et du fait de sa situation et de ses équipements, la Commune de Motz a été choisie comme commune porteuse de cette manifestation.

L'association Savoie Sports Organisation a soumis une convention de partenariat à la Commune fixant les contributions de chacune des parties dans la préparation et la réalisation cet événement.

Cette proposition fait écho au souhait de réhabiliter nos infrastructures situées à l'espace Sport et Nature du Fier, et permettra de communiquer auprès du milieu cycliste sur la remise en état de nos équipements.

Monsieur le Maire propose de soutenir cette initiative et de participer aux frais d'organisation de ces journées à hauteur de 5 000 euros. Il précise que toutes les associations locales pourront s'associer à cette manifestation notamment en proposant, si elles le souhaitent, la mise en place de buvettes ou de toute autre animation sur le site de l'ESNF.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition avec 9 voix pour et 2 abstentions.

Questions diverses

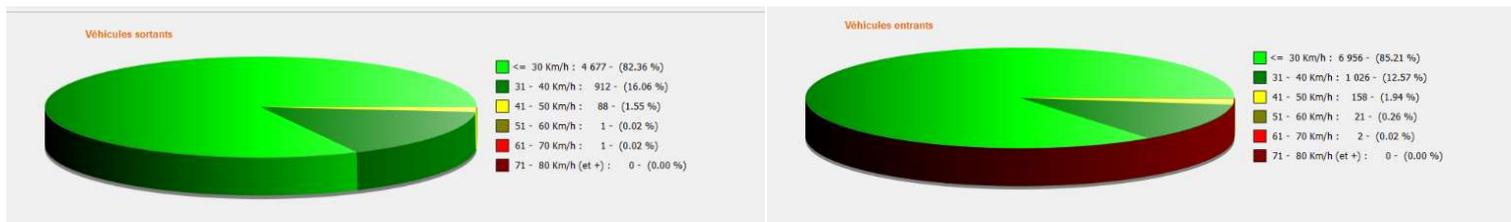
Circulation au Chef –Lieu

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une pétition signée par 16 habitants du Chef-Lieu concernant la problématique de circulation dans la commune.

L'analyse des observations des pétitionnaires fait ressortir des attentes contradictoires. Certains demandent la pose de ralentisseurs, d'autres demandent l'élargissement de la zone 30 Km/h mais sans pose de ralentisseurs. De fait, si une solution est retenue, elle contentera les uns et mécontentera les autres.

Monsieur Le Maire rappelle qu'un radar pédagogique enregistrant et indiquant la vitesse des usagers de la route de Blinty a été mis en place courant septembre qui permet de quantifier plus précisément les éventuels excès de vitesse. Les analyses des relevés sont en cours, mais pour le moment, aucun indicateur alarmant n'est apparu, la vitesse moyenne se situant à 24 km/h

voir ci-dessous graphiques extraits du 20/09/2021 au 26/11/2021



A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas engager, pour le moment, de nouveaux frais pour de la signalisation ou autres aménagements.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire tient à rappeler à tout le monde, et sur l'ensemble de la commune, que chacun :

- doit se responsabiliser,
- doit faire preuve de civisme,
- doit rester conscient que notre commune est une petite commune rurale avec des enfants, des gens qui se promènent, des agriculteurs qui circulent, etc....
- doit se souvenir des règles du code de la route et réviser notamment les règles de priorité à droite.

Pour rester dans le sujet de la « voirie » du Chef-lieu, Monsieur Le Maire rappelle que la circulation est interdite devant l'école lorsque le car scolaire est présent.

Et au sujet de l'école, le Conseil Municipal aimerait sensibiliser les parents d'élèves qui viennent accompagner ou chercher leurs enfants en leur demandant de ne pas stationner sur la route et de ne pas laisser tourner leurs moteurs devant les fenêtres des bâtiments communaux. Cette nuisance sonore et olfactive n'est agréable pour personne.

Le stationnement aux horaires « scolaires » est possible près de l'église ou sous la mairie.

Monsieur Le Maire compte sur la compréhension de tous et remercie par avance les familles.

Gestion de la forêt communale

La commune possède, à la montagne, des résineux, sur environ 9 hectares. Ces arbres étant vieillissants, Monsieur Le Maire nous informe qu'une réflexion a été engagée, en concertation avec l'ONF, pour l'abattage et le débardage de ces parcelles.

Elagage et abattage d'arbres le long des voies communales et chemins ruraux

Monsieur le Maire rappelle que les branches et racines des arbres et haies plantées en bordures des voies communales et chemins ruraux peuvent compromettre, lorsqu'elles avancent sur l'emprise des voies la sécurité et de la circulation routière et piétonnière, ainsi que la maintenance des réseaux aériens.

Il informe le conseil municipal qu'il souhaite prendre un arrêté prescrivant la coupe des arbres, branches, haies et racines, qui avancent sur le sol des chemins ruraux et voies communales ou font saillie du côté où passe le public, à l'aplomb de ces voies.

Garderie périscolaire

Monsieur Le Maire et son adjointe ont rencontré la Directrice et la Présidente de l'ALCC pour faire un point sur le service de garderie périscolaire mis en place sur notre commune depuis 2 ans.

Ces dernières ont remercié la commune pour le petit mobilier investi dans la salle de garderie (mobilier moderne et coloré qui plaît beaucoup aux petits visiteurs du soir). Notre partenariat se passe très bien mais force est de constater qu'une baisse de fréquentation du service est apparue cette année. Nous devons tous être attentifs à cela. Un questionnement sur le besoin des familles serait peut-être à envisager.

Pour rappel, le service de garderie de Motz est accessible à tous les enfants scolarisés de la petite section de maternelle au CM2. Cette garderie se tient à l'école de Motz, au Chef-lieu, de 16h45 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, en période scolaire et est animée par du personnel de l'ALCC.

Les enfants sont accueillis par une animatrice à l'arrivée du bus de Serrières et à la sortie de l'école de Motz (ou directement pris en charge à la sortie de l'école de Serrières par un service de transport « gratuit »). Un goûter est fourni aux enfants. Ensuite ils profitent d'une activité proposée par l'animatrice (loisirs créatifs, jeux sportifs...) puis à partir de 17h45, commence l'aide aux devoirs.

Les inscriptions se font directement auprès des services de l'ALCC, avec une très grande souplesse et une grande réactivité.

Pour plus de renseignements sur ce service, Monsieur Le Maire invite les familles à contacter le secrétariat de Mairie et/ou directement les services de l'ALCC, par téléphone, au 04.79.54.52.54.

RAM (Relais Assistantes Maternelles)

Le Relais assistantes maternelles (RAM) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange. Il s'adresse aux parents, aux futurs parents, aux assistantes maternelles agréées, et aux candidats à l'agrément.

Le RAM est un lieu d'information et de soutien pour les assistantes maternelles agréées et les gardes d'enfants à domicile. Il leur permet de se rencontrer, d'échanger sur leurs expériences professionnelles, de bénéficier ainsi d'un accompagnement dans la pratique quotidienne de leur métier et de trouver des informations sur leur profession.

Les parents et les futurs parents peuvent également y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Monsieur Le Maire rappelle que malgré le fait que la commune de Motz ait quitté le SIVCS, tous ces services d'information restent ouverts à tous au sein du RAM de Chautagne situé à Serrières-en-Chautagne. Seuls les ateliers éducatifs et les moments de rencontre entre assistantes maternelles sont réservés aux personnes domiciliées dans une des communes membres du Syndicat.

Coordonnées : « La ronde des doudous » – Chef-lieu – 73310 Serrières en Chautagne

Contact : Caroline KARBOWSKI

Tél : 06.47.37.55.52

courriel: ram@si-chautagne.fr

Permanence au public : mercredi de 8h30 à 12h30 avec ou sans rdv

Stores école

Les volets roulants solaires ont été installés sur la façade ouest du rez-de-chaussée de l'Ecole. La directrice de l'Ecole a fait part, lors du Conseil d'Ecole, de remerciements envers la commune pour cet aménagement qui a changé la vie des élèves et qui leur permet aujourd'hui une utilisation optimisée du tableau numérique se trouvant dans la salle de classe.

Auberge communale

Pour rappel, la Commune de Motz loue son auberge communale à la société BBK depuis 2015 dans le cadre d'un bail administratif précaire. Karine et Benjamin Cotterlaz-Rennaz, gérants de la société BBK, ont sollicité la Commune pour conclure un bail commercial pour ce commerce afin de développer et pérenniser leur activité.

Ce couple étant très bien intégré dans la commune, et leur établissement apportant une grande satisfaction à tous ses clients, et animant le cœur du village, leur demande est très légitime et le Conseil Municipal est donc en train de travailler sur ce dossier et de finaliser un projet de bail.

Columbarium

Depuis déjà deux mandats, le sujet d'un columbarium est abordé au sein de la Commune. Aujourd'hui le projet avance car un emplacement a été défini à l'intérieur du cimetière, une visite de terrain a été faite avec un professionnel et nous attendons des devis avant de lancer la réalisation de cet ouvrage.

Une question sur la grandeur nécessaire du columbarium reste en suspens. Il nous est difficile de nous projeter et de savoir si beaucoup de familles seraient intéressées par une place.

A cet effet, nous invitons la population de Motz à nous donner son avis sur cette question (par courrier ou par mail à l'attention du secrétariat), et nous vous remercions par avance de votre collaboration.

Pièges à frelons

Pour rappel, en juin dernier, nous avons délibéré sur le sujet des frelons asiatiques, et à l'unanimité nous avons décidé de ne pas verser de subvention au GDS des Savoie (Groupement de Défense Sanitaire) mais plutôt d'investir localement.

C'est aujourd'hui chose faite. Dix dispositifs de pièges à frelons ont été achetés et sont en cours de distribution auprès des apiculteurs de la commune.

Un comptage des frelons sera donc fait et un suivi de ces pièges mis en place.

Enquête mobilité Chambéry Métropole

Métropole Savoie réalise, en partenariat avec l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, Grand Lac, Grand Chambéry, Coeur de Savoie et le syndicat mixte Avant-Pays Savoyard, une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents du territoire Métropole Savoie – Avant-Pays-Savoyard. Cette enquête sera effectuée du mardi au samedi, en face-à-face, au domicile des personnes enquêtées, entre le 11 janvier 2022 et le 26 mars 2022 (hors période de vacances scolaires).

Métropole Savoie est en cours de recrutement des enquêteurs et enquêtrices en local.

Profils recherchés :

- Retraités actifs, étudiants, salariés, pour un complément de salaire.
- Habitants sur l'aire de l'enquête (Avant-Pays-Savoyard, Grand Lac, Grand Chambéry, Coeur de Savoie).
- Être motivé, organisé et rigoureux
- Avoir un bon sens du contact, une bonne présentation et bonne élocution
- Être véhiculé (pour les secteurs en dehors de Chambéry)

Réunion d'information préalable et formation de 2 jours consécutifs pour les personnes recrutées

Mise à disposition de matériel et liste de personnes à contacter.

Rémunération : Par enquête (20 € bruts + 4 € de frais) + primes

Si ce recrutement vous intéresse, alors vous pouvez envoyer, rapidement, votre CV par mail, à l'adresse suivante recrutement.savoie@test-sa.com

Refuge LPO

Pour information, une réunion s'est tenue en mairie avec 3 membres du Conseil Municipal, un représentant de la CNR, le directeur du site Vacanceole et 2 membres de la LPO. Un bilan des deux années écoulées a été présenté par les personnes de la LPO.

Il a été décidé de réfléchir au renouvellement de la convention de Refuge LPO qui lie la commune, la LPO et la CNR.

Grippe aviaire

La Savoie, comme l'ensemble du territoire métropolitain a été placé le 5 novembre en risque « élevé » au regard de la progression rapide du virus de l'influenza aviaire en Europe.

Depuis le début du mois d'août, de nombreux foyers d'influenza aviaire ont été détectés dans la faune sauvage ou dans des élevages en Europe. Au 24 novembre, 24 pays sont touchés en Europe ; on dénombre 412 foyers en élevage et 557 cas dans la faune sauvage.

Dans ce contexte, la France est en situation de forte vigilance. Trois basses-cours contaminées ont été recensées dans les départements des Ardennes et de l'Aisne en septembre dernier.

Les animaux ont été abattus et la surveillance effectuée autour de ces basses-cours n'a pas révélé de diffusion du virus.

Application des mesures de prévention suivantes sur l'ensemble du territoire métropolitain, du fait du passage en risque « élevé » :

- mise à l'abri des volailles des élevages commerciaux et la claustration ou mise sous filet des basses-cours ;
- interdiction de l'organisation de rassemblements et de la participation des volailles originaires des territoires concernés ;
- conditions renforcées pour le transport, l'introduction dans le milieu naturel de gibiers à plumes et l'utilisation d'appelants ;
- interdiction des compétitions de pigeons voyageurs au départ ou à l'arrivée de la France jusqu'au 31 mars ;
- vaccination obligatoire dans les zoos pour les oiseaux ne pouvant être confinés ou protégés sous filet.

Ces mesures sont accompagnées d'une surveillance clinique quotidienne dans tous les élevages (commerciaux et non commerciaux). Elles ont pour but de protéger les volailles domestiques d'une potentielle contamination. Dans les zones à risque élevé de diffusion, des prélèvements avant mouvement seront réalisés et seules les personnes indispensables au fonctionnement des élevages pourront y entrer.

Des réductions de densité dans les zones touchées par les précédentes crises sont également engagées à l'approche de cette période à risque.

Les modalités de mise à l'abri ont été adaptées afin de prendre en compte les conditions de production, notamment pour les élevages plein air. Ces adaptations ont pour objectif d'assurer un haut niveau de protection vis-à-vis du risque d'introduction du virus dans les élevages.

La séance est levée à 22h30.

INFORMATIONS GENERALES

Concert

La chorale « **Les Voix du Lac** » vous propose un concert à l'église de Motz
le **Samedi 08 janvier 2022 à 16h00**
Entrée libre, participation « au chapeau »



Colis de Noël



La traditionnelle distribution des colis de Noël offerts à nos aînés sera faite par les « lutins » du Conseil Municipal le samedi 18 décembre au matin.

Cette année les colis seront 100% « local », assemblés par nos soins, et comme à l'accoutumée accompagnés d'une carte de vœux confectionnée par les élèves de l'école de Motz, que nous remercions par avance, ainsi que leur enseignante, pour leur participation toujours très appréciée.

Boite à jeux

Reprise des activités ALCC sur la commune

Venez nombreux jouer et partager un bon moment à la Salle de la Mairie
le **Lundi 06 décembre de 14h00 à 17h00**

Ouvert à tous

Port du masque obligatoire

Transport possible – appeler en mairie pour vous inscrire (04.79.63.71.70)



Service Vélodéa



L'Agence Ecomobilité vous informe que leur service est présent en Chautagne, à la MSAP de Ruffieux, tous les jeudis de 10h à 13hs. Vous aurez, désormais, la possibilité de louer un vélo ou un vélo à assistance électrique directement à Ruffieux ;

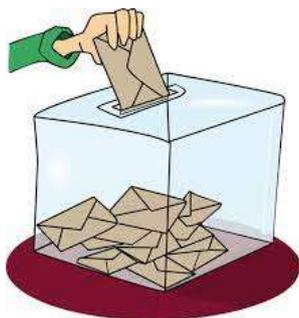
Cérémonie des vœux du Maire

A noter dans vos agendas..... Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal seront heureux de vous retrouver, si les conditions sanitaires le permettent, à la Salle de la Mairie, le Dimanche 23 janvier 2022 en fin de matinée

En attendant de vous retrouver, nous vous souhaitons à tous une très bonne fin d'année.



Listes électorales



En 2022, vous serez appelés à aller aux urnes à plusieurs reprises (pour les élections présidentielles suivies 2 mois plus tard des élections législatives).

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 28 février 2022

Bibliothèque

Pour rappel, les horaires d'ouverture au public de la bibliothèque sont les suivants :



Mercredi de 16h à 18h

Samedi de 10h à 12h

Le portage à domicile reste possible.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la mairie par téléphone au 04 79 63 71 70

ou par mail à l'adresse suivante : bibmotz@orange.fr

Portage de repas CIAS Grand Lac : des repas équilibrés et livrés chez soi

Ce service s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, ou aux personnes en situation de handicap temporaire ou permanent.

Il fournit des repas pour les 365 jours de l'année et les livre à domicile du lundi au vendredi, en présence de la personne. Les repas du week-end et des jours fériés sont livrés le jour précédent.

Ces repas sont fabriqués par des entreprises locales (entreprise Leztroy à Serrières-en-Chautagne pour les repas livrés en Chautagne).

Pour bénéficier de ce portage de repas, il suffit de contacter le service en appelant au 04.79.52.12.44 ou en envoyant un mail à l'adresse suivante : portage.repas@cias-grandlac

BIEN VIEILLIR EN MANGEANT EQUILBRÉ

« Avec le portage de repas, je profite d'une cuisine variée et équilibrée pour ma santé. »



Informations Covid

Par arrêté préfectoral n° DS-BSIDSN/2021-134 du 24 novembre 2021, portant diverses mesures visant à freiner la propagation du virus Covid-19 dans le département de la Savoie, le port du masque est à nouveau obligatoire en Savoie pour toute personne à partir de 11 ans :

A l'extérieur :

- dans un rayon de 50 mètres aux abords des écoles, aux horaires d'arrivée et de départ des élèves, des gares ferroviaires et routières, des espaces extérieurs des centres commerciaux, des lieux de culte au moment des offices et des cérémonies
- dans tout rassemblement, manifestation, réunion ou activité organisés sur la voie publique ;
- dans les lieux de festivals et de spectacles ;
- dans les marchés, brocantes et ventes au déballage ;
- dans les files d'attente.

A l'intérieur des établissements recevant du public, soumis au pass sanitaire :

- les salles d'auditions, de conférences, de réunions ;
- les chapiteaux, tentes et structures ;
- les salles de concerts et de spectacles ;
- les cinémas ;
- les établissements sportifs, clos et couverts ;
- les salles de jeux, escape-games, casinos ;
- les foires et salons ;
- les musées et salles d'exposition temporaire ;
- les bibliothèques ;
- les établissements de plein air (stades...)



RELAIS RUFFIEUX

Nos horaires d'ouverture

- 8h30 / 12h30 – 13h30 / 16h30 les lundi et jeudi
- 8h30 / 12h30 les mardi, mercredi et vendredi
- Sur RDV en dehors de ces horaires

Nos coordonnées

- 172B rue de Jérusalem - 73310 Ruffieux
- 04 79 63 87 45
- relais.chautagne@grand-lac.fr

Nos outils en libre service

Accès en libre service :

- Ordinateurs
- Scanner
- Wifi
- Imprimante

Permanences partenaires

Contactez le relais pour connaître les dates de permanence des partenaires



RELAIS RUFFIEUX



La communauté d'agglomération Grand-Lac vous propose un service public de proximité gratuit.

LE RELAIS EST UN LIEU UNIQUE PERMETTANT :

- D'être en lien avec Grand-Lac,
- D'obtenir des informations et effectuer des démarches en ligne,
- D'être accompagné dans la constitution de vos dossiers administratifs,
- D'avoir accès aux outils numériques

